

Décision du 13 juin 2025 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD25016

L'inspecteur général et directeur de l'audit du groupe de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2025 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 13 juin 2025 portant délégation de signature pour la direction chargée de l'Inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1

Subdélégation est donnée à Mme Soline Dumontier, responsable « coordination, qualité et conformité », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, y compris, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Freyder, tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 2

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 13 juin 2025

Arnaud Freyder